

Avec la CGT, les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles de la ville de Bourges obtiennent satisfaction.

Une victoire contre la précarité

Les ATSEM à temps non complet obtiendront un emploi à temps plein.

Depuis un an les ATSEM de la ville de Bourges agissent contre la précarité. Malgré la réalisation d'une étude école, par école, et les propos rassurants laissant croire que les revendications seraient prises en compte, les dernières notes de service portant sur les vacances de postes dans les écoles maternelles étaient loin d'être rassurantes.



Réunies le 13 septembre, les ATSEM ont réaffirmé leur volonté de voir aboutir les revendications.

- ☞ **Un engagement de la municipalité qui permettrait de réduire rapidement la précarité dans les écoles maternelles en généralisant le passage aux 35 heures d'un maximum d'agents.**
- ☞ **Une nouvelle rédaction du règlement intérieur, définissant le rôle, les missions et le nombre d'agents mis à disposition par classe, tout en tenant compte de la superficie des écoles, classes ouvertes ou non..**

Une nouvelle réunion à lieu le 28 septembre. De nouvelles modalités d'actions ont été décidées, pour obtenir enfin la satisfaction des revendications.

Agir, et montrer leur détermination. La précarité ça suffit, être ATSEM est un vrai métier, il faut une vraie reconnaissance professionnelle - une possibilité d'évolution de carrière - le respect du statut. Un combat juste et légitime.

Suite au dépôt d'un préavis de grève, le jour du Comité Technique Paritaire, le 2 octobre 2006, des négociations ce sont engagées 3 jours avant le CTP.

L'accord validé par le collectif des ATSEM a porté sur :

- ☞ 1^{er} point : accord pour le passage à **35 heures de 20 agents à 6/8^{ème}**. Un échéancier sera prochainement proposé. L'effectif total des ATSEM est de 73 agent. (44 à temps complet, 20 à 6/8^{ème}, 9 à 4/8^{ème})
- ☞ 2^{ème} point rédaction d'une nouvelle chartre des ATSEM. Le règlement intérieur sera réécrit, les missions des agents seront précisées.

Compte tenu de ces avancées le préavis a été levé.

Cette victoire est avant tout le résultat de la mobilisation des ATSEM. Rien n'aurait été possible sans l'action syndicale, sans le rassemblement des ATSEM au sein d'un collectif ATSEM créé à l'initiative de la CGT pour porter les revendications des personnels.

Dès aujourd'hui, nous allons travailler à la rédaction du nouveau règlement intérieur.

Nous restons vigilant, la lutte contre la précarité reste un combat